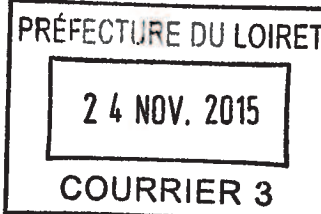


**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 novembre 2015

85/15

Date d'affichage : 20/12/2015



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille quinze, le 17 novembre 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 9 novembre 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de

la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE, Mr Michel TATIN.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Manuela CHARTIER à M. Dominique DESSAGNES.

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS.

Objet : Avis sur le projet de SDCI du département du Loiret.

Conformément à l'article L. 5210-1-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire dispose d'un délai de deux mois pour se prononcer sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) que le préfet nous a transmis pour avis le 16 octobre 2015.

Le projet de schéma propose des fusions bloc à bloc pour les communautés de communes devant s'étendre. Une exception toutefois concerne l'intégration de la commune de Jouy-le-Potier à notre communauté de communes. Comme l'indique la note du préfet en page 10, notre communauté atteindra de ce fait le seuil des 15 000 habitants (15 098). La note précise que « *cette modification de périmètre s'explique par le bassin de vie de la commune de Jouy-le-Potier, tourné essentiellement vers la commune centre de la communauté de communes des Portes de Sologne : La Ferté Saint-Aubin.* » De fait, le projet de schéma propose que notre communauté de communes soit simplement élargie à la commune de Jouy-le-Potier. Ce projet a été présenté à la commission départementale de coopération intercommunale le 13 octobre 2015.

Le projet de SDCI est ainsi conforme aux délibérations prises par la commune de Jouy-le-Potier le 11 septembre 2015, et par le Conseil communautaire le 29 septembre 2015, qui :

- affirmait en premier lieu et avec force, sa volonté que les six communes membres qui composent les « portes de Sologne » restent unies dans le cadre du redécoupage territorial des intercommunalités.
- proposait au Préfet et aux membres de la CDCI un élargissement mesuré du territoire communautaire qui respecte son **identité solognote** (culturelle, touristique, économique, mais aussi en termes d'aménagement et d'habitat), ainsi que son **bassin de vie** et sa trame de

circulation. Une telle redéfinition du périmètre communautaire est possible **en intégrant la commune de Jouy-le-Potier**, qui dispose des caractéristiques d'une « Porte de Sologne », historiquement proche du cœur de notre communauté, et avec qui des liens étroits ont déjà été construits via un groupement de commandes et une convention de prestation sur le SPANC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

EMET un avis favorable au projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) que le préfet a transmis au Conseil pour avis le 16 octobre 2015, et qui propose que notre Communauté de communes soit élargie à la commune de Jouy-le-Potier.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 24/11/2015

